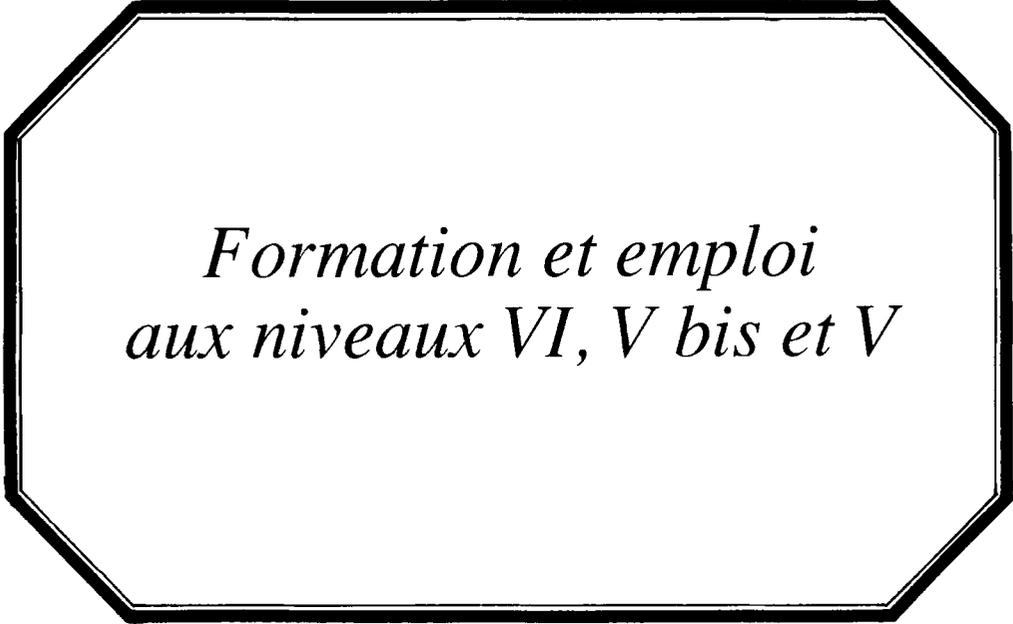

CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS



*Formation et emploi
aux niveaux VI, V bis et V*

FORMATION - QUALIFICATION - EMPLOI
COLLECTION DES ETUDES

**FORMATION ET EMPLOI
AUX NIVEAUX VI, V bis et V**

**Étude réalisée
pour le HAUT COMITÉ ÉDUCATION ÉCONOMIE
par le département ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE
dont le responsable était alors Joëlle Affichard**

Août 1988

COLLECTION DES ETUDES N° 38

R E S U M E

Chômage, déclassement, inadéquation entre spécialités de formation et emploi marquent l'entrée des jeunes sur le marché du travail et dans l'emploi, notamment des plus bas niveau de formation. Chacun connaît la dégradation importante des conditions de l'insertion pour les sortants de l'appareil éducatif aux niveaux VI, Vbis et V. Qu'en est-il exactement ? La prolongation de la scolarisation dans les niveaux supérieurs ne risque-t-elle pas de peser de plus en plus sur l'insertion des jeunes ayant un moindre niveau de formation ?

En 1984, 58 % des jeunes sont sortis de formation initiale aux niveaux VI, Vbis et V, en d'autres termes 58 % des sortants n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat. Parmi ceux-ci, 85 000 jeunes ont quitté l'école "sans aucune formation professionnelle" (non compris les sortants de Sections d'études spécialisées et Groupe de classes ateliers).

La montée du chômage à la sortie du système éducatif est bien connue. Environ neuf mois après leur sortie, 44 % des jeunes sortant au niveau VI étaient en chômage en 1977-78, 81 % en 1986. Ces chiffres étaient respectivement de 21 % et de 53 % pour les sortants de niveau V (hors apprentissage) ¹.

¹ *Stagiaires, TUC, contrats particuliers ne sont pas compris dans ce calcul comme actifs occupés.*

Cette ampleur du chômage témoigne d'une insertion dans l'emploi, en moyenne, de plus en plus tardive. Il devient alors de plus en plus difficile pour ces niveaux de formation d'apprécier les débouchés professionnels des jeunes peu de temps après la sortie du système éducatif. L'insertion d'une cohorte de jeunes dans l'emploi prend désormais plusieurs années pour s'opérer.

Le contexte de l'emploi pèse bien sûr lourdement sur l'ensemble des recrutements, au sein desquels les jeunes débutants ne sont qu'une composante.

Non seulement les recrutements régressent mais la part des jeunes débutants dans l'ensemble des recrutements s'est réduite (de l'ordre de 11% en 1983). Simultanément les recrutements de chômeurs augmentent considérablement. Les données de l'Observatoire des entrées dans la vie active du CEREQ, aujourd'hui disponibles, sont relativement anciennes mais permettent de dégager de grandes tendances d'évolution entre 1976 et 1982. La première tendance est bien connue : l'augmentation considérable des embauches sur des emplois à statut précaire. Dès 1982, on peut ainsi constater que les jeunes de niveaux VI et V bis sont pratiquement exclus des recrutements sur des emplois salariés permanents.

Seconde tendance : bien que les employeurs utilisent une main-d'oeuvre plus formée, les employeurs ne recrutent pas sur des emplois plus qualifiés. Ainsi, alors que les catégories d'ouvriers non qualifiés sont en forte régression dans l'industrie, on ne constate pas d'augmentation significative de la part des recrutements d'ouvriers qualifiés dans l'ensemble des recrutements ouvriers : la proportion est de un ouvrier qualifié pour deux ouvriers non qualifiés. Pour les employés, on constate également une concentration des insertions sur des emplois non qualifiés et instables.

Troisième tendance : on relève une augmentation du poids des petites entreprises (1 à 50 salariés) dans les recrutements de jeunes sortants du système éducatif et une certaine polarisation des recrutements vers certains secteurs.

Dans une période marquée par le développement de la main-d'oeuvre disponible, les employeurs s'adressent, lorsqu'ils embauchent des jeunes débutants, à ceux qui ont reçu une formation préparant le plus directement possible à l'emploi à pourvoir. Le poids des traditions et l'attachement de nombreux employeurs aux CAP sont visibles, mais certains glissements vers le recrutement plus fréquent des élèves de BEP (ouvriers de l'électricité, de la chimie) montrent une adaptation à l'évolution de l'offre.

Il faut donc nuancer le jugement, souvent rapidement porté sur l'enseignement technique, mettant en cause la valeur des formations dispensées au vu de l'augmentation rapide du chômage : il y a certes moins de recrutements, mais ceux qui sont opérés ne font pas la preuve d'une quelconque désaffection des employeurs pour les formations existantes.

Au moins pour les emplois industriels, le niveau V reste un niveau de recrutement privilégié apprécié par les employeurs. L'élévation des niveaux de formation soulève donc une difficulté : la poursuite des meilleurs élèves vers le baccalauréat professionnel va modifier la composition des sorties au niveau V, et risque peut-être d'entamer l'image positive de certaines formations du niveau V et de limiter son rôle comme niveau de base permettant l'accès à un emploi d'ouvrier et offrant des possibilités effectives d'accès à un emploi qualifié.

AVERTISSEMENT

Ce travail a été réalisé, à la demande du Haut Comité Education-Economie, à partir des études et données disponibles, principalement au CEREQ, à l'INSEE et au ministère de l'Education nationale (direction de l'Evaluation et de la Prospective). Il concerne l'évolution des sorties du système éducatif, de l'insertion professionnelle et des recrutements aux niveaux VI, V bis et V de formation, et ses conséquences sur les concurrences entre jeunes débutants sur le marché du travail. Cette mise en relief des tendances actuelles devrait aider à apprécier les effets à attendre de l'objectif de développement des sorties au niveau du baccalauréat, et plus particulièrement ses effets sur les jeunes qui ne pourront accéder à ce niveau.

SOMMAIRE

	Page
1. L'évolution des sorties aux niveaux VI, V bis et V	9
1.1 Présentation d'ensemble	9
1.2 L'évolution des flux de sortie par niveau de formation	11
2. L'insertion professionnelle des jeunes de niveaux VI, V bis et V	16
2.1 Le chômage	16
2.2 Présentation synthétique de l'insertion professionnelle des débutants de niveaux VI, V bis et V	19
3. L'embauche des jeunes débutants et ses transformations	23
3.1 Le cadre général des recrutements de jeunes	23
3.2 L'évolution de l'embauche des jeunes	26
4. Bilan : l'évolution des relations formation-emploi aux niveaux VI, V bis et V	33
4.1 Formations industrielles et recrutements d'ouvriers	33
4.2 Formations générales ou tertiaires et recrutements d'employés	36
ANNEXES	41

1. L'EVOLUTION DES SORTIES AUX NIVEAUX VI, V BIS ET V

1.1 Présentation d'ensemble

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse, présentons rapidement un panorama général.

En 1984 (dernière année connue), 160 000 jeunes sont sortis de formation initiale aux niveaux VI-et V bis², 285 000 au niveau V, 90 000 au niveau IV "secondaire"³. Ceci représente respectivement 20 %, 36 % et 11 % des sorties globales du système éducatif. Parmi ces sortants, 110 000 environ sont entrés en apprentissage, dont la très grande majorité (90 % environ) est sortie deux ans plus tard avec une formation de niveau V.

Ainsi le partage des sorties entre les niveaux VI, V bis et V dépend-il de la convention que l'on retient pour apprécier l'entrée en apprentissage. Les éléments précédents sont obtenus en considérant que l'entrée en apprentissage est une sortie du système éducatif. Si, au contraire, on inclut l'apprentissage dans la formation, comme le ministère de l'Education nationale a coutume de le faire, le nombre de sortants aux niveaux VI ou V bis est évidemment moins élevé et celui des jeunes qui sortent du système éducatif au niveau V est plus important, puisqu'il inclut alors les jeunes ayant reçu par la voie de l'apprentissage une formation technologique. Avec cette convention, il ne reste que 85 000 jeunes sortis aux

² Source : Bilan formation-emploi 1984, CEREQ, DEP, INSEE-Archives et documents n° 207, mai 1987 (INSEE). On trouvera en Annexe I une présentation de cette source.

³ On classe au niveau IV "secondaire" les jeunes sortis directement du système éducatif en fin de second cycle long, sans avoir entrepris d'études supérieures. Voir en annexe II le détail de la nomenclature des niveaux de formation.

niveaux VI-V bis (10 %), mais 375 000 au niveau V (47 %) et toujours 90 000 au niveau IV "secondaire" (11 %).

Tous ces chiffres sont des *sorties nettes* du système éducatif, c'est-à-dire calculées en tenant compte des entrées et sorties dans et hors des établissements dépendant des ministères de l'Agriculture et des Affaires sociales. Cependant les élèves de SES (sections d'éducation spécialisée) et de GCA (groupes de classes-ateliers) ne sont pas comptés parmi les sortants. Pour remédier à cette lacune, une estimation a été établie en collaboration avec la DEP du ministère de l'Education nationale pour l'année 1984. Apprentissage exclu du système éducatif, on trouve alors 190.000 jeunes sortis aux niveaux VI et V bis, soit 23 % du flux de sortie total. Apprentissage inclus dans le système éducatif, 110.000 jeunes sont issus des niveaux VI-V bis (y compris sortants de SES), soit 13 % du flux total⁴, et 45 % sont issus du niveau V, soit en tout **58 % sortant sans avoir atteint le niveau IV.**

On mesure ainsi l'importance des transformations qu'entraînera la diminution de ce chiffre de plus de la moitié (26 % des jeunes devant à l'horizon de l'an 2000 sortir du système éducatif sans atteindre le niveau IV). Les conséquences se feront sentir non seulement à l'intérieur du système éducatif, mais également en termes d'insertion professionnelle. Avant d'aborder cet aspect du problème, il est cependant nécessaire d'observer de plus près l'évolution des sorties du système éducatif, afin de cerner dans quelles tendances s'inscrit l'objectif d'élévation du niveau de formation.

⁴ Ces calculs incluant les SES seront réévalués en 1988 par la DEP de façon à obtenir une série complète de sorties de niveaux VI-V bis dans le cadre des Bilans formation-emploi. Il n'a pas semblé utile d'inclure dans ces calculs les élèves des ENP (écoles nationales de perfectionnement) qui en général ne relèvent pas d'une insertion professionnelle normale par le marché du travail, et dont, par ailleurs, le flux de sortie annuelle ne dépasse pas 4 à 5 000.

1.2 L'évolution des flux de sortie par niveau de formation

L'étude portant sur l'évolution depuis dix ans des sorties de la formation initiale va permettre de montrer, de manière plus précise, comment s'est opérée l'élévation du niveau scolaire au cours de ces dernières années⁵.

L'évaluation des flux de sortie du système de formation initiale est effectuée par la direction de l'Evaluation et le la Prospective (ministère de l'Education nationale) à partir d'une synthèse des statistiques portant sur les systèmes éducatifs des principaux ministères formateurs (Education nationale, Agriculture, Affaires sociales et Solidarité nationale).

Le flux de sortie global du système éducatif (apprentissage inclus)⁶ ne s'est guère modifié depuis dix ans, se situant entre un point maximum de 820 000 (atteint en début de période) et un minimum de 764 000 (1975).

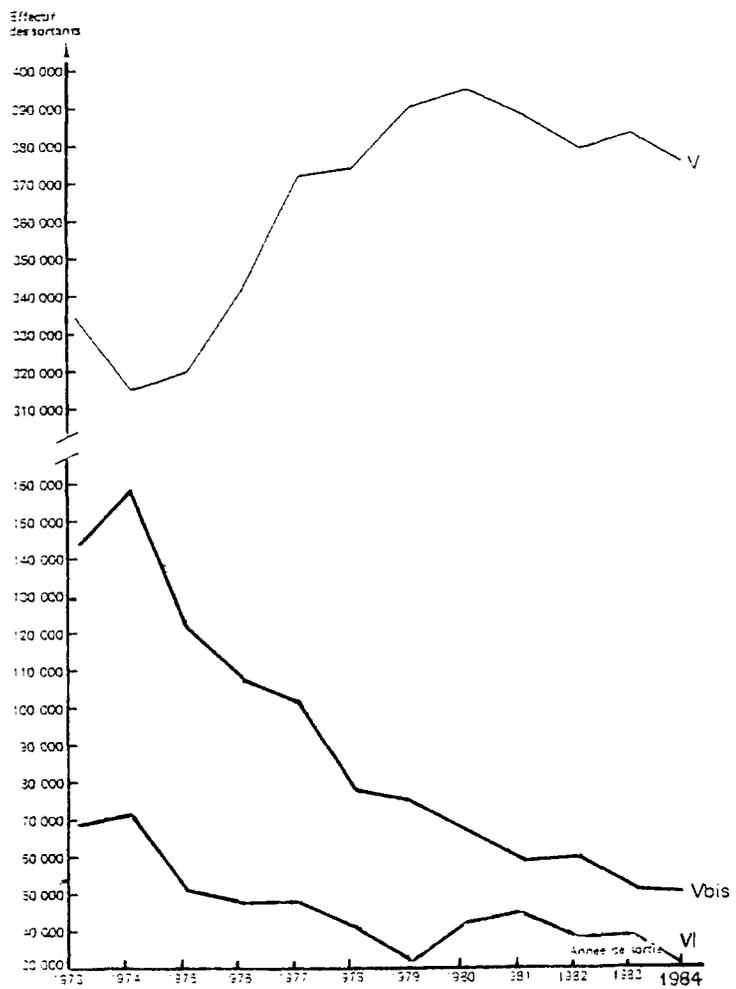
Par contre, la structure des sorties par niveau de formation a subi des modifications importantes depuis dix ans. Le phénomène marquant est la baisse importante du nombre de sorties aux niveaux les plus bas. En effet, les sortants des niveaux VI et V bis, communément qualifiés de sortants sans formation professionnelle, passent de 209 000 en 1973, et même 227 000 en 1974, à 84 000 en

⁵ Source : Bilan formation-emploi 1983, CEREQ, INSEE, SPRESE Collection de l'INSEE n° D 110, 1986 (INSEE), complété par Bilan formation-emploi 1984, op.cité.

⁶ L'étude rétrospective sur dix ans est faite en incluant l'apprentissage dans la formation initiale. De ce fait, le nombre de sortants est moins important aux niveaux VI et Vbis et, au contraire, plus élevé au niveau V que si l'apprentissage était exclu du système éducatif. On trouvera à la fin de cette section (graphique 2) l'évolution des sorties apprentissage exclu du système éducatif, et dans l'annexe III les deux séries complètes (apprentissage inclus dans la formation et apprentissage exclu).

Graphique 1

EVOLUTION DES FLUX DE SORTIE DE LA FORMATION
INITIALE AUX NIVEAUX VI, V BIS ET V,
APPRENTIS COMPTES COMME SCOLAIRES



Source : DEP.

1984, ce qui correspond à une diminution d'environ 60 % en dix ans. Les sorties au niveau V bis, sur la période, ont toujours été plus nombreuses qu'au niveau VI, mais leur baisse a été plus forte et plus régulière, si bien que l'écart entre les deux flux s'est réduit. (graphique 1). La forte baisse des sorties des classes non terminales de CAP et BEP témoigne d'un changement très net et très rapide dans le fonctionnement de l'enseignement technique court : tout semble s'être passé comme si le système scolaire avait exploité ses propres ressources de flexibilité. Les sorties de niveau VI, par contre, après une baisse continue jusqu'en 1979, suivent depuis cette date un mouvement irrégulier et semblent avoir atteint un seuil depuis quelques années : le niveau atteint en 1984 (32 000 sortants) se situe un peu au-dessus du point minimum de 1979.

Au total, les sorties des niveaux VI et V bis qui représentaient 25 % des sorties globales en 1973 n'en représentent plus que 10 % en 1984⁷.

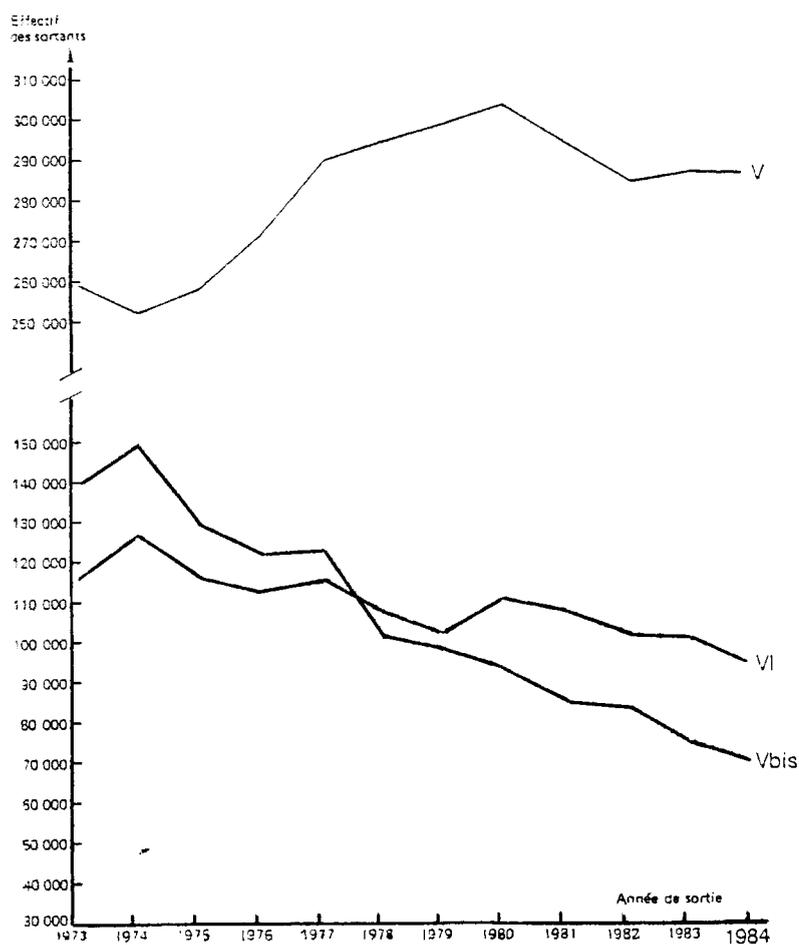
La diminution du flux aux niveaux VI et V bis est compensée en grande partie par l'augmentation du nombre de sortants au niveau V de formation. En 1984, le niveau V de formation constitue à lui seul la moitié environ des sorties annuelles (47 %) ; dix ans plus tôt, il n'en représentait que 41 %. Les jeunes qui sortent de l'apprentissage correspondaient en 1973 à 22 % du flux de sortie de ce niveau et en représentent 26 % en 1984.

Cependant cette transformation ne provient pas d'une augmentation régulière des sorties des classes terminales de CAP et

⁷ La prise en compte des SES peut modifier ces résultats. Cf note 4.

Graphique 2

EVOLUTION DES FLUX DE SORTIE DE LA FORMATION
INITIALE AUX NIVEAUX VI, V BIS ET V,
APPRENTIS NON COMPTES COMME SCOLAIRES



Source : DEP.

BEP⁸, résultant de la baisse des abandons en cours de cycle. Les effectifs *inscrits* en CAP ou BEP n'ont cessé d'augmenter au cours de la période, avec des différences selon les filières : les BEP, accessibles à partir de la classe de troisième, se sont développés au détriment surtout des CAP tertiaires. Mais la croissance des sorties au niveau V n'a été forte qu'entre 1974 et 1977. On enregistre même depuis 1980 une décroissance des sorties au niveau V, résultant de l'augmentation des redoublements et surtout du développement des poursuites d'études vers le second cycle long.

On peut dire, en schématisant, qu'en une dizaine d'années les caractéristiques des sortants du niveau V technique ont changé, et que l'hétérogénéité de ce niveau s'est accrue. La filière BEP, recrutant des élèves issus de troisième mais aussi de seconde ou de première, s'est développée au détriment de la filière CAP qui est devenue un débouché de plus en plus important pour les élèves de CPPN⁹. Et si les pourcentages de diplômés parmi les sortants de BEP se maintiennent (autour de 77 %), ce n'est pas toujours le cas en CAP : la part des diplômés parmi les sortants des CAP secondaires

⁸ Les autres sorties de niveau V, qui s'effectuent après la 2ème ou la 1ère, sont très peu nombreuses. L'augmentation des taux de redoublement dans le second cycle long a fait chuter le nombre de sortants des classes de seconde et de première. Compte tenu par ailleurs des réorientations d'études vers les formations sanitaires et sociales (sous tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale), l'enseignement agricole (sous tutelle du ministère de l'Agriculture) et même l'apprentissage, on peut estimer qu'en 1984, aucun jeune ne quitte plus l'école à l'issue de ces classes.

⁹ Classes pré-professionnelles de niveau, qui accueillent des élèves en situation d'échec scolaire.

est passée entre 1975 et 1980 de 71 % à 61 % (sortants du système éducatif sauf apprentissage)¹⁰.

Si l'on exclut l'apprentissage du système éducatif, la croissance des sorties de niveau V et la baisse de celles des niveaux VI et V bis sont un peu moins marquées entre 1973 et 1984 que lorsqu'on compte les apprentis comme des scolaires.

2. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE NIVEAUX VI, V BIS ET V

2.1 Le chômage

Le calcul des taux de chômage, notamment à la sortie du système éducatif, soulève des problèmes de définition qui sont toujours indirectement des problèmes de fond. On a choisi ici de ne pas faire entrer les **apprentis** dans les actifs occupés, puisque dans la logique de cette étude, l'apprentissage est plutôt considéré comme une voie de formation. En revanche, si le tableau 1 ci-après a été établi sans inclure les diverses formules de stage en entreprise, contrats et TUC dans les actifs, c'est uniquement par souci d'homogénéité entre les sources et non pas un choix de principe. Tel quel, il donne une idée de la dégradation et des difficultés relatives de l'insertion professionnelle des jeunes à leur sortie du système éducatif, depuis une dizaine d'années.

¹⁰ Source : "Formation et accès aux emplois : les traits dominants de la période 1976-1982" par M.H. Gensbittel et X. Viney - Formation Emploi n°18, 1987.

Les proportions de diplômés parmi les sortants du système éducatif sont très incertaines dans les Bilans formation-emploi. Les chiffres fournis ici sont tirés de l'Observatoire EVA, mais des données plus récentes ne seront disponibles qu'en 1988.

On trouvera une présentation détaillée de l'Observatoire EVA dans BREF n° 25-26 (CEREQ), 1987 - Voir aussi Annexe I.

TABLEAU 1
 TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES DEBUTANTS
 PAR NIVEAU DE FORMATION

en %

	1976-78	1980-82	1986
Niveau VI	44	84	81
Classe de 3ème	30	75	68
Niveau V bis technique	33	73	64
Total Niv. V bis	32	74	65
Classes de 2ème et 1ère	29	47	38
Années term. CAP	21	37	57
Années term. BEP	21	39	47
Total Niveau V	22	39	53
Niveau IV	21	33	35
	1979	1985	
Apprentissage	21	42*	

Champ : Niveaux VI à IV : sortants des établissements relevant de l'Education nationale, hors apprentissage.

Apprentissage : sortants d'année terminale de CFA.

Situation observée en mars de l'année suivant la sortie du système éducatif.

Chômeurs

Taux de chômage = $\frac{\text{Chômeurs}}{\text{Actifs occupés (sauf apprentis, contrats emplois + chômeurs formation, stagiaires)}}$

* Ce taux est calculé en incluant contrats, stagiaires et TUC dans les actifs occupés, ce qui le sous-estime par rapport aux autres taux de chômage du tableau.

Sources : Années 1976-78, 1979 et 1980-82 : Observatoire EVA

Année 1985 : Bilan formation-emploi

Année 1986 : Enquête décentralisée CEREQ-DEP (Note d'information du MEN N° 87-34)

La stabilisation, ou même la relative amélioration de la situation des sortants des niveaux VI et V bis, depuis 1980-1982, est à porter au crédit des diverses mesures (stages, TUC, etc.) mises en place ces dernières années. Mais elles portent sur des situations extrêmement dégradées.

Pour les sortants de CAP et BEP, les choses ont continué à se détériorer : environ un sur deux de ceux qui se présentent sur le marché du travail est au chômage neuf mois après la sortie du lycée professionnel.

Les jeunes qui sortent d'un LEP au niveau V ont un taux de chômage plus élevé que les jeunes ayant suivi une formation par la voie de l'apprentissage. La différence entre les deux taux vient, au moins en partie, de ce qu'une partie des apprentis conservent leur emploi chez leur maître d'apprentissage. Ainsi, il apparaît que l'apprentissage offre un avantage par rapport aux filières scolaires, du moins dans les quelques mois qui suivent la fin des études¹¹. Cela étant, les apprentis et les élèves qui sortent de LEP ne sont pas en concurrence, ils se présentent sur des marchés du travail distincts : les entreprises qui embauchent des apprentis diffèrent de celles qui recrutent des jeunes à la sortie de l'école, aussi bien par la taille que par le secteur d'activité.

Il ne faudra jamais perdre de vue que les analyses suivantes ne portent que sur ceux des jeunes qui ont trouvé un emploi, donc sur une part faible ou très faible du flux des sortants du système éducatif.

¹¹ Des éléments tirés de l'Observatoire EVA suggèrent que cet avantage relatif des apprentis ne se maintient pas par la suite, au bout de quelques années d'ancienneté dans la vie active.

2.2 Présentation synthétique de l'insertion professionnelle des débutants de niveaux VI, V bis et V

Une première image synthétique de l'insertion professionnelle est fournie par les Bilans formation-emploi pour l'année 1985 (voir tableau 2 ci-après)¹².

Le nombre des jeunes sortis aux niveaux VI et V bis et occupant un emploi quelques mois après leur formation initiale est très faible, ce qui interdit toute analyse fiable de leur situation dans le cadre des bilans formation-emploi. Rappelons que l'effectif global des sortants à ces niveaux a beaucoup diminué au cours des dernières années ; par ailleurs, beaucoup de jeunes qui quittent l'école aux niveaux les plus bas se dirigent vers les stages ou l'apprentissage ; s'ils cherchent un emploi, leur probabilité de rester longtemps chômeurs est forte. Tout ceci explique que les effectifs des débutants aux niveaux VI et V bis ne représentent que quelques milliers de personnes.

Si l'on considère l'ensemble des non-diplômés et des titulaires du brevet des collèges¹³, les effectifs plus nombreux permettent une analyse détaillée par sexe. Mais il ne faut, dans ce cas, pas perdre de vue que la catégorie des non-diplômés est beaucoup plus hétérogène que celle des sortants des niveaux VI et V bis : 47 % des garçons non diplômés *ayant un emploi* proviennent de ces niveaux et seulement 29 % des filles.

¹² Source Bilan formation-emploi 1984, op.cit.

¹³ Compte tenu de la faiblesse des effectifs considérés, il est nécessaire de regrouper non-diplômés (y compris diplômés du CEP) et diplômés du brevet des collèges. Il semble cependant que les emplois d'insertion des deux catégories ne sont pas tout à fait les mêmes : les diplômés du brevet des collèges ont une probabilité un peu plus forte d'obtenir un emploi tertiaire qualifié (d'employé administratif ou de "profession intermédiaire").

Profession:	Niveau de formation		Niveau de diplôme	
	VI-V bis	V	Sans diplôme ou brevet des collèges	CAP ou REP
Garçons				
1. Agriculteurs, artisans, commerçants.....	6	10	9	9
2. Cadres.....	—	1	—	1
3. Professions intermédiaires.....	5	5	6	6
4. Employés administratifs.....	2	12	9	11
5. Autres employés (de commerce ou des services aux particuliers).....	13	7	10	6
6. Ouvriers qualifiés.....	11	26	17	27
7. Ouvriers non qualifiés.....	63	39	49	40
Total.....	100	100	100	100
(Effectifs).....	17 000	54 000	36 000	37 000
	71 000		73 000	
Filles				
1. Agriculteurs, artisans, commerçants.....	13	1	6	—
2. Cadres.....	—	1	2	—
3. Professions intermédiaires.....	13	5	11	4
4. Employés administratifs.....	26	48	33	57
5. Autres employés (de commerce ou des services aux particuliers).....	34	29	34	22
6. Ouvriers qualifiés.....	—	4	2	7
7. Ouvriers non qualifiés.....	14	12	12	10
Total.....	100	100	100	100
(Effectifs).....	7 000	45 000	24 000	34 000
	52 000		58 000	

NB : Le champ du tableau est constitué des jeunes occupant un emploi, y compris TUC (19 000 selon l'enquête Emploi), neuf mois environ après la sortie de l'école.

Les garçons non diplômés s'insèrent très majoritairement comme ouvriers (près de 7 sur 10). La plupart deviennent ouvriers non qualifiés (5 sur 10). Si on tient compte de ce que les "autres employés" (de commerce ou des services directs aux particuliers) sont, dans la quasi-totalité des cas, non qualifiés, c'est au total 6/10 des garçons non diplômés qui occupent un emploi qu'on peut dire non qualifié à la sortie de l'école. A l'inverse, une petite partie d'entre eux ont un poste qualifié : ainsi près de 2/10 sont ouvriers qualifiés en mars 1985, c'est-à-dire déclarent une classification qui normalement correspond à la possession d'un CAP.

La majorité des **jeunes filles sans diplôme ou détentrices du brevet des collèges** qui occupent un emploi quelques mois après leur sortie de l'école sont employées : employées administratives, ou employées du commerce ou des services directs aux particuliers ("autres employées"). Par ailleurs, une part non négligeable sont devenues ouvrières : ouvrières non qualifiées dans la grande majorité des cas, et plus rarement ouvrières qualifiées.

Les garçons diplômés d'un CAP ou d'un BEP, pour la grande majorité d'entre eux, deviennent ouvriers (7 sur 10) mais ils s'insèrent moins souvent dans des emplois d'ouvriers non qualifiés et plus fréquemment dans des postes qualifiés que les non-diplômés. Cependant, les postes d'ouvriers non qualifiés restent beaucoup plus fréquents que les postes d'ouvriers qualifiés. Bien que la possession d'un diplôme de niveau V destine normalement à un poste qualifié, on observe qu'une part importante des débutants ayant obtenu un tel titre subit un déclassement à l'entrée dans la vie active : 40 % environ sont ouvriers non qualifiés quelques mois après la fin de leurs études.

Quant aux **jeunes filles ayant quitté l'école avec un CAP ou un BEP**, elles ont des conditions d'insertion qui semblent en général meilleures que les non-diplômées : la part de celles qui deviennent employées administratives est assez nettement supérieure, alors qu'au contraire la proportion d'employées de commerce ou des services aux particuliers est plus faible. Le pourcentage d'ouvrières est proche de celui observé pour les non diplômées, mais les postes d'ouvrières pourvus par les débutantes dotées du CAP ou BEP sont moins souvent non qualifiés. Notons qu'il s'agit essentiellement de jeunes filles titulaires de CAP ou BEP de l'habillement ; or, dans le secteur de l'habillement, la proportion d'ouvriers non qualifiés reste importante¹⁴.

Au total, l'avantage des titulaires de CAP ou de BEP par rapport aux sortants de niveau V non diplômés ne paraît sensible que pour les filles. On peut en outre s'interroger sur la relative proximité des débouchés des jeunes sans diplôme et de ceux qui sont diplômés du CAP ou du BEP. Ces remarques incitent à penser que les catégories dans lesquelles a été conduite l'analyse ci-dessus sont trop globales et doivent être affinées pour approcher d'une compréhension des mécanismes de la relation formation-emploi. Cependant, avant de présenter un tableau plus détaillé des transformations de la relation formation-emploi aux niveaux VI, V bis et V, il est néces-

¹⁴ Notons que l'apprentissage conduit pour l'essentiel à des métiers ouvriers (environ 70 % des postes occupés à la sortie de l'apprentissage). Pour les jeunes filles, minoritaires parmi les apprentis, l'apprentissage débouche plutôt sur des postes d'employées (de commerce ou des services aux particuliers, en grande majorité). L'obtention d'un diplôme en fin d'apprentissage permet une insertion un peu plus fréquente dans des emplois d'ouvriers qualifiés alors qu'au contraire les jeunes gens qui sortent d'apprentissage sans diplôme se retrouvent plus souvent ouvriers non qualifiés.

saire de tracer les contours du cadre dans lesquels se situent les embauches des jeunes.

3 L'EMBAUCHE DES JEUNES DEBUTANTS ET SES TRANSFORMATIONS

La forte augmentation du chômage et le poids des déclassements à l'embauche ne s'expliquent pas de façon simple par les dysfonctionnements du système éducatif et par l'inadaptation des études aux besoins des entreprises. La crise de l'emploi des jeunes est avant tout liée à l'insuffisance des créations d'emplois. En période d'excédent de main-d'oeuvre, les entrepreneurs vont chercher à tirer parti des ressources disponibles sur le marché.

3.1 Le cadre général des recrutements des jeunes

Il est indispensable de raisonner en effet sur les *embauches* effectuées par les employeurs et non sur les stocks d'actifs occupés à un moment donné. C'est de ces mouvements que dépend l'insertion professionnelle des jeunes à court et même moyen terme, et non de l'évolution de la structure de la population active dans son ensemble.

Rappelons tout d'abord que la tendance marquée à la baisse des effectifs pèse lourdement sur les recrutements¹⁵, puisqu'il s'agit de plus en plus souvent de remplacements et de moins en moins souvent de créations d'emplois. De plus, en raison d'une tendance à la baisse de la mobilité professionnelle inter-entreprise,

¹⁵ Les "recrutements" ou "embauches" décrits ici sont définis au sens des Bilans formation-emploi. Il s'agit de l'ensemble des personnes actives occupées en mars 1984, qui étaient en mars 1983 :

- soit occupées dans une autre entreprise ;
- soit dans une autre situation que l'occupation (chômage, service national, etc.; voir tableau 3 ci-après).

Ceci permet d'isoler les "jeunes débutants" dans les recrutements : il s'agit des actifs occupés en mars 1984, qui étaient encore en formation initiale en mars 1983.

les recrutements régressent encore plus fortement que l'emploi. Ainsi par exemple, en 1977, les taux d'entrée dans les entreprises (c'est-à-dire l'ensemble des recrutements rapporté à l'effectif global en fin de période) étaient de 13 % pour les hommes, de 17,1 % pour les femmes. Six ans plus tard, ils ne sont plus respectivement que de 11,1 % et de 14,4%¹⁶.

Cette décélération des recrutements touche de façon différente les diverses "origines de main-d'oeuvre" ; elle joue défavorablement vis-à-vis des jeunes sortant de l'appareil scolaire : tandis que la part des actifs mobiles dans l'ensemble des recrutements semble être restée stable sur ces six années, la proportion des jeunes recrutés directement à la sortie du système scolaire a fortement chuté, passant de 14,3 % des embauches en 1977 à 11,0 % en 1983 alors que les effectifs de jeunes sortant du système scolaire sont restés quasi stables, autour de 800 000 par an. Concomitamment, les recrutements de chômeurs augmentent considérablement : les effectifs de chômeurs recrutés en 1983 ont été près de deux fois supérieurs aux effectifs de jeunes débutants recrutés la même année, alors qu'en 1977 les recrutements à partir du système éducatif étaient légèrement plus nombreux que ceux à partir du chômage (tableau 3).

¹⁶ Source : "Renouvellement des professions et insertion des jeunes", par F. Audier - Formation Emploi n° 18, 1987. Cet article s'appuie sur les données du Bilan formation-emploi 1983.

Tableau 3
ENTRÉES DANS LES ENTREPRISES SELON L'ORIGINE
EN 1977 ET 1983

Origine	1977		1983	
	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%
Système éducatif	439	14,3	287	11,0
Apprentissage	45	1,5	42	1,6
Stage ou formation post-scolaire *	-	-	54	2,1
Service national	188	6,1	144	5,5
Chômage	410	13,4	530	20,3
Inactivité	613	20,0	420	16,1
Étranger	82	2,7	34	1,3
Autre entreprise	1 285	42,0	1 100	42,2
Total	3 062	100,0	2 611	100,0

Source : Enquête Emploi.

* Cette rubrique n'existait pas en 1977.

- Les recrutements ouvriers masculins

Il est ici indispensable de distinguer les ouvriers qualifiés des non qualifiés. En effet, parmi les "nouveaux" ouvriers recrutés, la part des OQ n'atteint que 57 % alors que ceux-ci représentent plus des deux tiers des ouvriers au travail¹⁷. Cette divergence est imputable au fait que le taux de renouvellement des ONQ est beaucoup plus élevé que celui des OQ, malgré des réductions très fortes des effectifs : 16,9 % des ONQ de 1984 ont été embauchés durant l'année tandis que seuls 11,1 % des OQ sont dans ce cas. Cette distorsion dans la vitesse de renouvellement des deux grands niveaux de classification des professions ouvrières s'accompagne de caractéristiques très contrastées des personnes recrutées dans l'un ou l'autre niveau : les recrutements d'ONQ sont fortement ciblés sur les jeunes de moins de 25 ans. En particulier, les jeunes débutants représentent 11,2 % des recrutements d'ONQ.

¹⁷ On trouvera en Annexe IV les tableaux détaillés dont sont tirés ces résultats.

Pour les OQ au contraire, les recrutements sont orientés vers des catégories de main-d'oeuvre nettement plus expérimentées : les jeunes scolaires ne sont que très peu accueillis directement comme OQ, puisque seuls 5,6 % des recrutements s'adressent à eux, soit un taux moitié moindre que celui des ONQ.

- Les recrutements d'employées

Le taux d'entrée dans le groupe des employées administratives n'atteint que 13,1 % tandis que celui relatif aux employées de commerce et des services s'élève à 21,5 %. De plus, les modes de renouvellement des diverses catégories d'employées sont très différents.

Pour les **employées administratives**, le recrutement est fortement axé sur les jeunes : jeunes scolaires (16,2 % des recrutements) mais aussi jeunes chômeuses et jeunes filles "mobiles" en début de carrière.

Pour les **employées de commerce et des services**, le facteur dominant résulte d'une très forte instabilité de la main-d'oeuvre dans un contexte de régression de l'emploi, puisque plus d'une employée sur quatre a été embauchée dans l'année. Les recrutements sont aussi fortement axés vers les jeunes, notamment les jeunes chômeuses et les inactives, tandis que celles qui sortent de l'appareil de formation ne représentent qu'une faible part de ces recrutements (9,3 %), ce qui les distingue nettement des employées administratives.

3.2 L'évolution de l'embauche des jeunes

Les données de l'Observatoire EVA sur lesquelles on va s'appuyer maintenant présentent l'avantage de permettre une étude sensiblement plus fine que les Bilans formation-emploi utilisés ci-

dessus, et d'autoriser une analyse en évolution. Mais elles ont l'inconvénient d'être relativement plus anciennes : elles sont relatives aux périodes 1976-78 et 1980-82¹⁸.

Un aspect bien connu des transformations marquant la période des dix dernières années ne sera pas traité ici : il s'agit de l'augmentation considérable des embauches sur des emplois à statuts précaires. Dès 1982, on pouvait ainsi constater que les jeunes des niveaux VI - V bis étaient pratiquement exclus des recrutements sur les emplois salariés permanents.

- Bien qu'utilisant une main-d'oeuvre plus formée, les employeurs ne recrutent pas sur des emplois plus qualifiés.

Sur la période 1976-1982, on aurait pu s'attendre à observer une élévation du niveau de qualification des recrutements sur les professions ouvrières, puisque on a pu constater par ailleurs que durant cette période (et ce contrairement aux périodes antérieures), ce sont les catégories d'ouvriers non qualifiés qui ont diminué le plus fortement¹⁹. Il n'en est rien, et lorsque l'on analyse la qualification ouvrière des jeunes recrutés à la sortie du système éducatif, on n'observe pas d'augmentation significative de la part des recrutements d'ouvriers qualifiés dans l'ensemble des recrutements ouvriers. En 1976-1978 comme en 1980-1982, il y a selon l'Observatoire EVA, parmi les jeunes recrutés comme ouvriers, un ouvrier qualifié pour deux ouvriers non qualifiés²⁰.

¹⁸ Une mise à jour portant sur l'année 1986 sera possible dans le courant de 1988.

¹⁹ Cf en particulier "Les catégories ouvrières sans qualification : diversité et transformation" par J.L. Dayan, J.F. Lochet et G. Podevin - Formation Emploi, n° 11, 1985.

²⁰ Source : M.H. Gensbittel et X. Viney, art. cité.

Pour les employés, on constate également une concentration des insertions sur des emplois non qualifiés et instables. Cependant pour ces derniers, la notion de qualification est un peu ambiguë.

- Les entreprises ayant accueilli les jeunes lors de leur première insertion ont des caractéristiques qui se sont progressivement transformées.

On peut tout d'abord relever une légère augmentation du poids des petites entreprises (1 à 50 salariés) dans les recrutements de jeunes sortant du système éducatif. Cette tendance n'est pas massive, surtout si on ne prend en compte que les recrutements sur les emplois "salariés"²¹, mais elle est cependant significative.

L'importance respective des secteurs industriel et tertiaire dans l'embauche des jeunes débutants n'a pas beaucoup évolué. Si on se limite aux contrats salariés, on peut souligner une légère progression du secteur tertiaire (+ 2,3 points). En fait, c'est à un niveau plus fin que les transformations dans les recrutements sectoriels sont beaucoup plus importantes²².

Pour l'industrie, les recrutements de jeunes provenant du système éducatif ne se maintiennent que dans quelques secteurs : IAA, BTP. La baisse est très importante dans les biens de consommation et les biens d'équipement, un peu plus modérée dans les biens intermédiaires.

Dans le secteur tertiaire, la polarisation des recrutements se fait dans les services marchands. On notera en particulier la baisse des recrutements des jeunes salariés dans le commerce. Si le

²¹ C'est-à-dire hors stages et contrats particuliers.

²² On trouvera en Annexe V les données correspondantes.

commerce maintient son poids relatif dans l'ensemble de la structure des embauches, ce n'est que grâce au développement important des stages ou des contrats emploi-formation.

- Les recrutements d'ouvriers

Pour la première fois depuis plus de 25 ans on assiste, entre 1975 et 1982, à une diminution importante des effectifs ouvriers dans la population active²³. La majeure partie des catégories ouvrières est en régression ; les baissés les plus marquées concernent :

- les ouvriers du textile et de l'habillement ;
- les ouvriers du travail des métaux ;
- les ouvriers sur machine (mécanique) ;
- et surtout les manoeuvres et manutentionnaires, qui perdent plus de 300 000 individus en sept ans, soit 25 % de leurs effectifs. C'est également la première fois qu'on assiste à une baisse des effectifs de manoeuvres entre deux recensements.

Seuls quelques métiers ont des effectifs en croissance :

- les ouvriers de l'alimentation - cuisiniers ;
- les ouvriers du bois ;
- les ouvriers des transports ;
- les ouvriers de l'électricité ;
- les ouvriers de la chimie et transformation des matières plastiques.

Les recrutements de jeunes débutants portent la trace de ces mouvements. Les enquêtes de l'Observatoire EVA font apparaître

²³ Cf par exemple "Les effectifs des professions d'un recensement à l'autre", par A. Lacourrège, C. Gardès et E. Verdier - Bref n° 19-20 (CEREQ), 1986.

une baisse presque générale des recrutements ouvriers ; les emplois pour lesquels on constate les diminutions les plus importantes sont les manoeuvres-manutentionnaires (- 53 %), les ouvriers de la fonderie (- 63 %), les ouvriers du textile (- 59 %), les ouvriers de la couture-habillement (- 47 %), les ouvriers de la chimie (- 39 %), les ouvriers de l'électronique (- 35 %).

Les seuls métiers ouvriers en croissance dans les débouchés à la sortie du système éducatif sont les ouvriers de l'alimentation (en particulier les boulangers, bouchers, cuisiniers) : + 19 % ; et les conducteurs de poids lourds : + 42 % ; pour les ouvriers du bois, on constate un maintien du nombre de recrutements.

Par rapport aux évolutions de la population active, deux divergences sont intéressantes à noter : les ouvriers de l'électricité et de l'électronique et les ouvriers de la chimie et des matières plastiques sont souvent moins nombreux parmi les jeunes débutants, alors qu'ils sont en croissance dans la population active. Il s'agit d'emplois pour lesquels les employeurs exigent des niveaux de formation très élevés (en particulier un nombre non négligeable de jeunes proviennent des niveaux III et IV général). De plus, ce sont des emplois vers lesquels on se dirige au cours des premières années de cheminement professionnel. Si bien que la diminution observée tient peut-être au renforcement des normes d'accès sur ces professions, où l'on recruterait plus volontiers des jeunes ayant déjà eu une première expérience professionnelle.

- Les recrutements d'employés et personnels de service

Les effectifs d'actifs ont été, sur la période, en forte hausse, mais c'est une croissance qui a plutôt privilégié la fonction sanitaire et sociale que le monde des bureaux.

En ce qui concerne les jeunes débutants dans ces professions assez féminisées, la concurrence entre les recrutements de

jeunes sortant de l'école, les reprises d'activité de femmes un peu plus âgées et le recrutement de chômeuses s'est accrue. Les arbitrages ont probablement conduit à embaucher plus fréquemment dans les deux dernières catégories au détriment de la première.

Seuls les employés des soins personnels constituent en 1980-1982 un débouché plus important qu'en 1976-1978 (+ 14 %). Dans cette profession, en croissance assez modeste dans la population active, les recrutements de jeunes assez nombreux s'effectuent très souvent sur des contrats précaires (apprentissage, stages).

Les recrutements dans l'armée ou la police, à partir du système éducatif, stagnent autour de 4 500 alors que les effectifs dans la population active progressent de près de 5 %. Les recrutements de jeunes, qui se font souvent par concours, s'effectuent plutôt après le service national ou après un stage ou une formation dispensée dans l'armée.

Pour les employés de commerce, la croissance importante observée dans la population active porte en très grande partie sur la population de 30 à 50 ans : l'augmentation des effectifs s'effectue principalement par des recrutements en provenance du chômage et par les reprises d'activité de femmes un peu plus âgées, ainsi que par un ralentissement des flux de sortie de la profession. Entre 1976-1978 et 1980-1982, on observe pour les jeunes une baisse de 5.000 recrutements, soit -20 %. Cette baisse touche toutes les catégories, sauf les VRP qui sont en augmentation.

Pour les secrétaires et employés de bureau, les recrutements à partir du système éducatif ont notablement diminué entre 1976-1978 et 1980-1982 : 13 500 pour les secrétaires (soit - 37 %) et 11 000 pour les employés de bureau (soit -34 %). Cette baisse s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes : baisse des flux de sorties de jeunes formés au secrétariat ; recrutement de femmes plus âgées (entre 30 et 50 ans) ; maintien dans la profession

des jeunes femmes qui, autrefois, se seraient arrêtées de travailler. Ce qui diminue d'autant, au moins de façon transitoire, l'importance des flux de renouvellement sans que les effectifs diminuent pour autant.

Ces constats suggèrent que les relations formation-emploi fonctionnent selon des modèles différents lorsqu'il s'agit des emplois industriels et des emplois tertiaires. La plus grande dispersion des recrutements d'employés se traduit ici par le fait que la dynamique observée pour les recrutements de jeunes sortant de l'école est très éloignée des transformations de la démographie des professions. Par contre, pour les professions ouvrières ou de techniciens, les évolutions constatées sur les recrutements de jeunes renvoient assez bien aux évolutions d'effectifs dans la population active (indépendamment de ce qui a été mis en évidence dans la section 3.1. au sujet de la répartition entre qualifiés et non-qualifiés).

Derrière des modalités de renouvellement très différentes pour les professions ouvrières et celles d'employés se profile le rôle spécifique joué par la formation lors de l'accès aux emplois. Pour la période 1973-1977, on avait pu noter l'importance de la spécialité et du niveau de formation (plus que du niveau de diplôme) dans l'accès aux emplois ouvriers, bien que les logiques d'adéquation entre emploi et formation fussent imparfaitement respectées. Pour les employés, c'étaient plutôt la formation générale et le niveau de diplôme qui semblaient déterminants ; les relations entre formations et emplois apparaissaient dans ce cas beaucoup plus lâches et difficiles à spécifier²⁴.

Comment, avec l'approfondissement de la crise et les transformations de la demande de travail des entreprises entre 1976

²⁴ Source : "Quels emplois après l'école - La valeur des titres scolaires depuis 1973", par J. Affichard - Economie et Statistique n° 134, juin 1981.

et 1982, le rôle de la formation a-t-il évolué dans l'accès au marché du travail ?

4. BILAN : L'EVOLUTION DES RELATIONS FORMATION-EMPLOI AUX NIVEAUX VI, V BIS ET V

Pour retracer les incidences qu'ont eues les modifications dans les politiques de recrutement des employeurs sur les relations formation-emploi, on examinera d'abord les débouchés des formations industrielles et les recrutements d'ouvriers, puis les débouchés des formations tertiaires et les recrutements d'employés²⁵.

4.1 Formations industrielles et recrutements d'ouvriers²⁶

Les formations industrielles débouchent presque exclusivement sur des professions d'ouvriers. Bien que les emplois industriels aient été plus particulièrement touchés par la crise, la part des emplois d'ouvriers à l'issue de ces formations n'a pas baissé entre 1976-1978 et 1980-1982.

Au niveau V industriel, on observe une légère concentration des débouchés sur les emplois ouvriers ; de 1976-1978 à 1980-1982, la proportion d'ouvriers à l'issue de ces formations passe de 83 % à 86 % ; mais la crise a produit un mouvement de sous-classement à l'embauche assez sensible. Seuls les jeunes possédant un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) sont relativement épargnés.

²⁵ Source : M.H. Gensbittel et X. Viney, art. cité. On trouvera en Annexe V les données détaillées sur lesquelles reposent ces analyses.

²⁶ Tous les résultats présentés ci-dessous s'entendent hors apprentissage, sur lequel on ne dispose pas, en matière de relations formation-emploi, d'informations plus détaillées que celles qui ont été présentées dans la section 2.2.

Symétriquement, l'analyse de l'évolution entre 1976-78 et 1980-82 des recrutements des jeunes ouvriers permet de dégager trois tendances.

- L'élévation des niveaux de recrutement s'est traduite pour les professions ouvrières par une polarisation des recrutements sur le niveau V.

La hausse des niveaux de recrutement est pratiquement générale : pour toutes les professions ouvrières, il se produit un glissement. Les emplois pour lesquels un haut niveau était exigé (ouvriers de la chimie, de l'électronique ou de l'électricité) continuent à s'alimenter à des niveaux plus élevés que les autres. Les emplois traditionnellement alimentés par l'apprentissage continuent à l'être (bouchers, boulangers, charcutiers, coiffeurs...), mais les professions auxquelles on accédait par les niveaux VI et V bis sont maintenant plutôt accessibles aux non-diplômés de niveau V. Cependant, on n'observe pas de façon significative d'augmentation importante des recrutements aux niveaux IV et III²⁷ (le poids de ces niveaux restant entre les deux périodes à 3 % de l'ensemble des recrutements ouvriers). C'est ainsi qu'il se produit une concentration des recrutements d'ouvriers salariés sur le niveau V de formation, dont le poids dans les recrutements de jeunes ouvriers salariés est passé, entre 1976-1978 et 1980-1980, de moins 60 % à plus de 80 %. Cette polarisation se fait au détriment des recrutements de jeunes provenant des niveaux VI et V bis. De plus, il semble que la préférence est un peu plus souvent donnée aux recrutements de diplômés (surtout pour les emplois salariés) : parmi les recrutements de jeunes sortant de l'école sur des professions ouvrières, la part du niveau V diplômé passe de 40 % à 57 % (alors qu'au contraire dans

²⁷ Il n'y a que quelques exceptions : ouvriers de la chimie, ouvriers de l'électronique pour lesquels le poids des niveaux III et IV est plus important. Pour les ouvriers de la chimie, le poids des niveaux III et IV passe de 36 % à 20 % sur la période 1976-1982. Pour l'électronique, il reste pratiquement stable autour de 15 %.

les sorties du système éducatif le poids du niveau V non diplômé s'est accru).

- Les embauches d'ouvriers se resserrent autour des jeunes issus des formations de type industriel.

Parmi les jeunes recrutés comme ouvriers sur des contrats salariés, le pourcentage de ceux ayant une formation industrielle passe de 64 % à 78 %.

- Le rôle de la spécialité de formation dans les recrutements se renforce.

Si l'on considère les spécialités des emplois occupés et des formations reçues, on ne peut que confirmer et préciser la polarisation croissante des embauches sur des jeunes ayant reçu une formation *ad hoc*. On se contentera, tant le mouvement est général, de citer quelques exemples à titre d'illustration, concernant les embauches sur des contrats salariés (hors apprentissage et pacte national pour l'emploi) :

- pour les ouvriers du bâtiment, le poids des groupes 5 (bâtiment), 9 (construction métallique), 10 (mécanique) passe de 50 % à 63 % entre les deux vagues d'enquêtes ;
- les plombiers sont issus des formations du groupe 6 (couverture, plomberie, chauffage) dans une proportion qui évolue sur la période de 55 % à 71 % ;
- le poids du groupe 10 (mécanique) passe de 87 % à 92 % dans les recrutements de tourneurs-fraiseurs, et de 76 % à 86 % dans ceux d'ajusteurs, monteurs, mécaniciens-auto ;

- la part de jeunes issus du groupe 11 (électricité) parmi les électriciens passe de 79 % à 87 % ;
- enfin il faut citer le cas extrême des ouvrières de la couture-habillement : le poids du groupe 21 (couture-habillement) dans les recrutements sur les emplois passe de 52 % à 79 %.

Bien sûr, cette énumération met (un peu artificiellement) sur le même plan des évolutions qui peuvent provenir de politiques de gestion de main-d'oeuvre différentes. Toujours est-il que, dans une période marquée par le développement de la main-d'oeuvre disponible, les employeurs s'adressent, lorsqu'ils embauchent des jeunes débutants, à ceux qui ont reçu une formation préparant le plus directement possible à l'emploi à pourvoir. Le poids des traditions et l'attachement de nombreux employeurs aux CAP sont visibles, mais certains glissements vers le recrutement plus fréquent des élèves de BEP (ouvriers de l'électricité, de la chimie) montrent une adaptation à l'évolution de l'offre.

Il faut donc nuancer le jugement, souvent rapidement porté sur l'enseignement technique, mettant en cause la valeur des formations dispensées au vu de l'augmentation rapide du chômage : il y a certes moins de recrutements, mais ceux qui sont opérés ne font pas la preuve d'une quelconque désaffection des employeurs pour les formations existantes.

4.2 Formations générales ou tertiaires et recrutements d'employés

Les formations générales ou tertiaires débouchent essentiellement sur des professions d'employés administratifs, commerciaux ou de services (80 à 90 %). La qualification à l'embauche est d'autant plus élevée que le niveau de formation s'élève. Cependant, entre 1976-1978 et 1980-1982, on peut opposer :

- une baisse très sensible, parmi les recrutements d'employés, de la part de ceux qui se déclarent qualifiés à l'embauche ;
- à une hausse très nette du niveau de formation des jeunes recrutés comme employés. Ainsi le diplôme ne semble pas réellement protéger d'une déclassification à l'embauche (par contre il confère à ses titulaires un avantage certain face au risque de chômage).

Pour les employés, il convient de préciser que l'élévation des niveaux de recrutement ne se traduit pas (comme dans le cas des ouvriers) par une polarisation des embauches sur le niveau V diplômé, mais par un déplacement de celles-ci vers les niveaux IV et III. Les formations de niveaux VI ou V bis sont maintenant marginalisées dans les recrutements d'employés sur contrat salarié (elles passent de 22 % à 10 %), tandis que les niveaux IV et III représentent un poids qui passe de 23 % à 33 % sur la période ²⁸.

En 1976-1978, les recrutements à l'issue du système éducatif se faisaient plus souvent sur des postes qualifiés (les employés non qualifiés nouvellement recrutés étaient plus souvent des jeunes femmes en provenance du chômage ou de l'inactivité). Il semble que sur la période 1980-1982, la concurrence se fasse vive entre les femmes désirant reprendre de l'activité et les jeunes filles sortant de l'école pour l'accès aux postes d'employées non qualifiées. L'accès aux catégories d'employés qualifiés est souvent réservé à des jeunes possédant des formations d'un niveau élevé (III ou IV). Le rôle des spécialités est plus difficile à appréhender dans le cas des formations tertiaires que pour les formations industrielles : les débouchés sont dispersés et recouvrent des situations dont les contours sont plus difficiles à spécifier.

²⁸ Pour une description plus détaillée de l'élévation du niveau de recrutement des employés, voir "Des difficultés d'insertion dans les emplois de bureau", par F. Bruand-Formation Emploi n° 18, 1987.

Pour analyser les conditions de recrutement selon la spécialité, on peut distinguer cinq groupes d'emplois.

- Les secrétaires et comptables sont des emplois largement répartis dans tous les secteurs économiques. Ces emplois sont pourvus essentiellement par des jeunes formés dans les spécialités correspondantes. Ainsi parmi les secrétaires recrutées, 75 % étaient formées au secrétariat en 1976-1978 comme en 1980-1982. De même, parmi les comptables, la proportion de ceux qui sont issus des formations du groupe 31 (techniques financières et comptables) évolue peu, de 75 % à 77 %. Cependant, il faut souligner que l'évolution des niveaux de recrutement traduit aussi des mutations profondes dans la nature des emplois.

- Les emplois d'agents administratifs. Ces emplois font appel à des jeunes ayant des niveaux de formation élevés : plus que la spécialité, le niveau de formation générale joue un rôle important comme critère d'embauche. Les recrutements se font souvent par concours en début de carrière.

- Les emplois de bureau sont largement dispersés dans tous les secteurs d'activité. Ces emplois font également appel à des jeunes ayant des niveaux de formation élevés. Cependant, sur la période, on n'assiste à une élévation des niveaux de recrutement que pour les emplois salariés (hors stages et apprentissage).

- Les emplois du commerce sont fréquemment des emplois non qualifiés à fort taux de rotation. Sur la période 1976-1982, on assiste à une évolution sensible des recrutements : moins d'embauches, mais les jeunes qui sont recrutés ont une formation de niveau plus élevé et une spécialité se rapportant davantage à l'emploi

occupé²⁹. Le poids des formations du groupe 33 (commerce et distribution) dans les recrutements d'employés du commerce passe ainsi de 1976-1978 à 1980-1982 de 17 % à 21 %. Mais il faut en outre noter que le rôle de la spécialité de formation dans les recrutements est différent selon les types de fonctions exercées : vente ou technico-commercial.

- Le dernier groupe d'emplois concerne toutes les professions spécifiques à un secteur d'activité : les employés de l'hôtellerie, les emplois du secteur sanitaire et social. Les relations formation-emploi sont très dépendantes des politiques sectorielles de recrutement de jeunes.

²⁹ Source : "L'insertion professionnelle des jeunes sortant d'une formation commerciale", par C. Beduwé - Formation Emploi n° 15, 1986.

ANNEXES

I - Les Bilans formation-emploi : Sources et méthodes	43
II - Nomenclature des niveaux de formation	44
III- Evolution des flux de sortie du système éducatif par niveau de formation, 1973 à 1984	45
. apprentissage inclus	
. apprentissage exclu	
IV - Recrutements par profession - Année 1984	51
V - Evolution de la structure des recrutements de jeunes débutants par secteur d'activité - 1976-78 à 1980-82	52
VI - Niveau de formation des jeunes débutants recrutés comme salariés dans les différentes professions - 1976-78 à 1980-82	53

LES "BILANS FORMATION-EMPLOI" : SOURCES ET METHODES

Les « Bilans Formation-emploi » ont pour objet principal de décrire de manière détaillée les sorties du système éducatif et le devenir des jeunes à la sortie de l'école. Les embauches à la sortie de l'école sont replacées dans l'ensemble des flux de recrutement de main-d'œuvre. Dans les « Bilans Formation-emploi » les descriptions sont donc menées en termes de flux : flux de passage de l'école à la vie active, flux d'embauche sur un an

Ces bilans sont mis au point dans un groupe qui réunit, sous la responsabilité de l'INSEE, les principaux services statistiques producteurs de données sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (1). Le chiffrage des bilans utilise, en effet, les résultats de diverses sources dont la mobilisation et la synthèse demandent un délai assez long. Le dernier exercice remonte ainsi à 1983 - mais une partie des résultats relatifs aux années 1984-1985 sont d'ores et déjà disponibles, notamment ceux de l'enquête Emploi. Ils ont été utilisés dans le présent article. Avant 1983, deux bilans détaillés (1973-1977) avaient été mis au point ainsi qu'une série chronologique simplifiée portant sur les années 1977 à 1980.

Les bilans sont constitués de deux volets : les sorties de la formation initiale et les destinations à la sortie de l'école.

Les sorties de la formation initiale

Les estimations des sorties de l'appareil scolaire sont réalisées sous la responsabilité du SPRESE, service statistique du ministère de l'Éducation nationale qui fait la synthèse de ses propres données et des informations fournies par les autres ministères formateurs (Agriculture, Affaires sociales et Emploi). Le calcul des flux de sortie du système éducatif s'opère d'une façon générale selon le principe de la non-réinscription. Schématiquement, les sorties d'une classe l'année n sont mesurées par différence entre les effectifs inscrits dans cette classe, l'année $n - 1$ et les effectifs originaires de cette classe réinscrits dans un établissement scolaire l'année n . Le résultat est d'autant plus précis que l'on connaît mieux les passages de classe à classe et entre filières de formation. L'origine scolaire des élèves est connue au point des enquêtes effectuées, généralement à la rentrée, par les ministères formateurs auprès de tous leurs établissements d'enseignement. Dans l'enseignement supérieur, on utilise les enquêtes sur les diplômés délivrés, le mode de calcul des flux de sortie est un peu différent et conduit à une surestimation de ces sorties.

Ces sorties sont rapprochées de celles que permet d'évaluer l'enquête Emploi. L'enquête renseigne en effet sur la situation des personnes interrogées à un an d'intervalle. Les « sorties » de

l'année n seront ici composées des personnes qui étaient élèves ou étudiants à l'enquête de mars n , et qui sont dans une autre situation en mars $n + 1$.

Destinations à la sortie de l'école et recrutements

Le deuxième volet des bilans est chiffré entièrement à partir de l'enquête Emploi. L'enquête permet de connaître la situation en mars $n + 1$ des personnes qui étaient élèves ou étudiants en mars n , c'est-à-dire le devenir des jeunes venant de quitter l'école environ neuf mois après leur sortie : emploi (hors stage et apprentissage, mais y compris TUC), apprentissage, stage, chômage, service national, autre situation d'inactivité.

L'insertion professionnelle des « débutants », ceux qui occupent un emploi neuf mois après la sortie de l'école, est figurée sous la forme d'une matrice croisant diplôme et profession exercée. L'échantillon pris en compte étant faible, l'enquête n'autorise que des analyses relativement frustes : on ne retient que quatre grands niveaux de diplômes et sept groupes de professions définis à partir de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

L'enquête Emploi permet de replacer les flux d'insertion à la sortie de l'école dans l'ensemble des recrutements. Certes, elle ne permet pas de saisir l'ensemble des embauches au cours d'une année : mais on sait dénombrer, parmi les actifs occupés à un moment donné, ceux qui un an avant, soit travaillaient déjà mais dans une autre entreprise, soit ne travaillaient pas : apprentis, stagiaires, militaires du contingent, scolarisés, chômeurs, autres inactifs. L'ensemble de ces deux populations correspond, en quelque sorte, à des « recrutements nets » et l'on peut situer la place des embauches de « débutants » parmi ces recrutements nets.

L'apport de l'Observatoire des entrées dans la vie active

L'Observatoire des entrées dans la vie active est utilisé dans les bilans pour affiner certains résultats de l'enquête Emploi. Il s'agit d'un dispositif d'enquêtes géré par le CERÉQ, qui porte sur des échantillons importants de jeunes sortants. Ceux-ci sont interrogés deux fois, non seulement neuf mois après la sortie, mais aussi cinq ans après la fin des études.

Cependant, jusqu'à présent, l'Observatoire ne donnait chaque année des informations que sur le quart des sortants. L'ensemble du flux de sorties était couvert par une vague de quatre séries d'enquêtes. Un nouveau système d'enquêtes vient d'être mis en place, en collaboration avec la Dep, qui permettra de donner des résultats annuels plus complets.

L'Observatoire des entrées dans la vie active permet de prendre en compte plus finement la filière et le diplôme, et d'avoir un recul plus important pour analyser les risques de chômage dans les premières années de vie active ainsi que les relations entre débouchés à la sortie de l'école et les formations.

(1) Centres d'études et de recherches sur les qualifications (CERÉQ), Service de la prévision, des statistiques et de l'évaluation (SPRESE) pour le ministère de l'Éducation nationale, Délégation à la formation professionnelle, Service des études et des statistiques (SES) pour le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. Faute de pouvoir nommer tous les participants, on citera également les services statistiques des principaux autres ministères formateurs : Agriculture, Affaires sociales et Emploi (SESI), ainsi que l'AFPA (Association nationale pour la formation des adultes).

ANNEXE II

NOMENCLATURE, DES NIVEAUX DE FORMATION ¹

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations pré-professionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis : Sorties de 3^e et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveau II + I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

1. La version actuelle de cette nomenclature a été fixée par les travaux de la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale approuvés par le Groupe permanent du Comité interministériel de la formation continue (décision du 21 mars 1969).

EVOLUTION DES FLUX DE SORTIE DU SYSTEME EDUCATIF PAR NIVEAU DE FORMATION, 1973 à 1984 - APPRENTISSAGE INCLUS

Année de sortie	1973		1974			1975			1976		
	Effectifs	%	Effectifs	%	1974/ 1973	Effectifs	%	1975/ 1974	Effectifs	%	1976/ 1975
VI.....	67 600	8,2	70 300	8,6	+ 4,0	49 900	6,5	- 29,0	46 200	6,0	- 7,4
v bis.....	141 400	17,2	156 700	19,1	+ 10,8	120 800	15,8	- 22,9	106 200	13,9	- 12,1
V.....	333 100	40,7	313 500	38,3	- 5,9	318 300	41,7	+ 1,5	340 800	44,5	+ 7,1
IV secondaire.....	85 700	10,4	84 800	10,4	- 1,1	83 600	10,9	- 1,4	81 200	10,6	- 2,9
Total secondaire.....	627 800	76,5	625 300	76,4	- 0,4	572 600	74,9	- 8,4	574 400	75,0	+ 0,3
IV supérieur.....	59 700	7,3	62 900	7,7	+ 5,4	54 700	7,2	- 13,0	51 500	6,7	- 5,8
III.....	59 800	7,3	59 000	7,2	- 1,3	59 100	7,7	+ 0,2	67 500	8,8	+ 14,2
II + I.....	72 900	8,9	71 200	8,7	- 2,3	77 600	10,2	+ 9,0	72 500	9,5	- 6,6
Total supérieur.....	192 400	23,5	193 100	23,6	+ 0,4	191 400	25,1	- 0,9	191 500	25,0	+ 0,1
Total.....	820 200	100,0	818 400	100,0	- 0,2	764 000	100,0	- 6,6	765 900	100,0	+ 0,2

NB.1. - On considère ici que l'apprentissage fait partie du système de formation initiale. Dans ce cas, les jeunes qui quittent l'école aux niveaux VI et V bis pour entrer en apprentissage ne sont pas comptés dans les flux de sortie. Leur sortie s'effectue quand ils terminent leur apprentissage, soit au niveau V (apprentissage poursuivi jusqu'en année terminale), soit au niveau V bis (abandon avant l'année terminale).

NB.2. - Par rapport aux précédentes estimations, des rectifications ont été introduites, d'une part au niveau IV secondaire (mais les révisions de 1973 à 1979 n'ont été que globales et approximatives), d'autre part au niveau VI (par la prise en compte des abandons de CPA de CFA).

Source : DEP

Année de sortie	1977			1978			1979			1980		
	Effectifs	%	1977/1976	Effectifs	%	1978/1977	Effectifs	%	1979/1978	Effectifs	%	1980/1979
VI.....	46 500	5,9	+ 0,6	39 650	5,0	- 14,7	30 300	3,8	- 23,6	41 400	5,1	+ 36,6
V bis.....	100 700	12,7	- 5,2	76 500	9,7	- 24,0	73 200	9,0	- 4,3	65 000	8,1	- 11,2
V.....	370 400	46,7	+ 8,7	372 800	47,5	+ 0,6	389 000	48,0	+ 4,3	393 100	48,8	+ 1,1
IV secondaire.....	81 100	10,2	- 0,1	82 700	10,5	+ 2,0	86 900	10,8	+ 5,1	86 900	10,8	-
Total secondaire.....	598 700	75,5	+ 4,1	571 650	72,7	- 4,5	579 400	71,6	+ 1,4	586 400	72,8	+ 1,2
IV supérieur.....	49 900	6,3	- 3,1	57 500	7,3	+ 15,2	71 600	8,8	+ 24,5	57 800	7,2	- 19,3
III.....	72 500	9,1	+ 7,4	81 000	10,3	+ 11,7	81 400	10,0	+ 0,5	81 000	10,1	- 0,5
II + I.....	72 200	9,1	- 0,4	76 700	9,7	+ 6,2	78 000	9,6	+ 1,7	79 700	9,9	+ 2,2
Total supérieur.....	194 600	24,5	+ 1,6	215 200	27,3	+ 10,6	231 000	28,4	+ 7,3	218 500	27,2	- 5,4
Total.....	793 300	100,0	+ 3,5	786 850	100,0	- 0,8	810 400	100,0	+ 2,9	804 900	100,0	- 0,7

Année de sortie	1981			1982			1983			1984		
	Effectifs	%	1981/1980	Effectifs	%	1982/1981	Effectifs	%	1983/1982	Effectifs	%	1984/1983
VI.....	43 300	5,4	+ 4,6	36 600	4,6	- 15,5	37 300	4,7	+ 1,9	32 000	4,0	- 14,2
V bis.....	57 700	7,2	- 11,2	58 700	7,4	+ 1,9	50 000	6,3	- 14,9	52 100	6,5	+ 4,2
V.....	386 200	48,3	- 1,8	378 700	47,7	- 1,9	381 500	48,2	+ 0,7	374 500	46,7	- 1,8
IV secondaire.....	85 000	10,6	- 2,2	81 000	10,2	- 4,7	82 000	10,4	+ 1,2	88 900	11,1	+ 8,4
Total secondaire.....	572 200	71,5	- 2,4	555 000	69,9	- 3,0	550 800	69,6	- 0,7	547 500	68,3	- 0,6
IV supérieur.....	59 400	7,5	+ 2,8	69 600	8,8	+ 17,2	73 600	9,3	+ 5,7	80 800	10,0	+ 5,7
III.....	82 800	10,4	+ 2,2	82 200	10,3	- 0,7	76 900	9,7	- 6,4	80 800	10,0	+ 5,0
II + I.....	84 900	10,6	+ 6,5	87 400	11,0	+ 2,9	90 600	11,4	+ 3,7	94 100	11,7	+ 3,8
Total supérieur.....	227 100	28,5	+ 3,9	239 200	30,1	+ 5,3	241 100	30,4	+ 0,8	255 700	31,7	+ 6,0
Total.....	799 300	100,0	- 0,7	794 200	100,0	- 0,6	791 900	100,0	- 0,3	803 200	100,0	+ 1,4

Evolution des flux de sortie, de 1973 à 1984 - Apprentissage exclu

Année de sortie	1973		1974			1975			1976		
	Effectifs	%	Effectifs	%	1974/ 1973	Effectifs	%	1975/ 1974	Effectifs	%	1976/ 1975
VI.....	115 500	14,6	125 900	15,7	+ 9,0	115 100	14,8	- 8,6	111 700	14,4	- 2,9
V bis.....	138 900	17,6	148 500	18,5	+ 6,9	128 100	16,5	- 13,7	121 000	15,6	- 5,5
V.....	258 200	32,6	250 900	31,2	- 2,8	256 700	33,1	+ 2,3	270 100	34,8	+ 5,2
IV secondaire.....	85 700	10,8	84 800	10,5	- 1,0	83 600	10,8	- 1,4	81 200	10,5	- 2,9
Total secondaire.....	598 300	75,7	610 100	75,9	+ 2,0	583 500	75,2	- 4,4	584 000	75,3	-
IV supérieur.....	59 700	7,5	62 900	7,8	+ 5,4	54 700	7,0	- 13,0	51 500	6,6	- 5,8
III.....	59 800	7,6	59 000	7,3	- 1,3	59 100	7,6	+ 0,2	67 500	8,7	+ 14,2
II + I.....	72 900	9,2	71 200	8,9	- 2,3	77 600	10,0	+ 9,0	72 500	9,3	- 6,4
Total supérieur.....	192 400	24,3	193 100	24,0	+ 0,3	191 400	24,7	- 0,9	191 500	24,7	-
Total.....	790 700	100,0	803 200	100,0	+ 1,6	774 900	100,0	- 3,5	775 500	100,0	-

N.B. On considère ici que l'apprentissage ne fait pas partie de la formation initiale. Dans ce cas, les jeunes qui entrent en apprentissage sont comptés parmi les sortants du système scolaire (le plus souvent aux niveaux VI ou V bis).

Source : DEP

Année de sortie Niveau	1977			1978			1979			1980		
	Effectifs	%	1977/1976	Effectifs	%	1978/1977	Effectifs	%	1979/1978	Effectifs	%	1980/1979
VI.....	115 100	14,3	+ 3,0	106 100	13,3	- 7,8	101 100	12,4	- 4,8	109 900	13,6	+ 8,7
V bis.....	122 300	15,2	+ 1,1	100 000	12,5	- 18,2	96 900	11,9	- 3,1	92 500	11,4	- 4,5
V.....	289 300	36,1	+ 7,1	293 000	36,8	+ 1,3	297 600	36,6	+ 1,6	302 600	37,3	+ 1,7
IV secondaire.....	81 100	10,1	- 0,1	82 700	10,4	+ 2,0	86 900	10,7	+ 5,1	86 900	10,7	-
Total secondaire.....	607 800	75,7	+ 4,1	581 800	73,0	- 4,3	582 500	71,6	+ 0,1	591 900	73,0	+ 1,6
IV supérieur.....	49 900	6,3	- 3,1	57 500	7,2	+ 15,2	71 600	8,8	+ 24,5	57 800	7,2	- 19,3
III.....	72 500	9,0	+ 7,4	81 000	10,2	+ 11,7	81 400	10,0	+ 0,5	81 000	10,0	- 0,5
II + I.....	72 200	9,0	- 0,4	76 700	9,6	+ 6,2	78 000	9,6	+ 1,7	79 700	9,8	+ 2,2
Total supérieur.....	194 600	24,3	+ 1,6	215 200	27,0	+ 10,6	231 000	28,4	+ 7,3	218 500	27,0	- 5,4
Total.....	802 400	100,0	+ 3,5	797 000	100,0	- 0,7	813 500	100,0	+ 2,1	810 400	100,0	- 0,4

Année de sortie Niveau	1981			1982			1983			1984		
	Effectifs	%	1981/1980	Effectifs	%	1982/1981	Effectifs	%	1983/1982	Effectifs	%	1984/1983
VI.....	106 500	13,4	- 3,1	100 400	12,8	- 5,7	99 800	12,8	- 0,6	90 200	11,5	- 9,6
V bis.....	83 900	10,6	- 9,3	82 400	10,5	- 1,8	73 000	9,3	- 11,4	70 000	8,9	- 4,2
V.....	292 600	36,8	- 3,3	283 000	36,0	- 3,3	285 500	36,5	+ 0,9	284 600	36,0	- 0,3
IV secondaire.....	85 000	10,7	- 2,2	81 000	10,3	- 4,7	82 000	10,5	+ 1,2	88 900	11,3	+ 8,4
Total secondaire.....	568 000	71,5	- 4,0	545 800	69,6	- 3,7	540 300	69,1	- 1,2	533 700	67,7	- 1,2
IV supérieur.....	59 400	7,5	+ 2,8	69 600	8,9	+ 17,2	73 600	9,4	+ 5,7	80 800	10,2	+ 5,7
III.....	82 800	10,4	+ 2,2	82 200	10,5	- 0,7	76 900	9,8	- 6,4	80 800	10,2	+ 5,0
II + I.....	84 900	10,6	+ 6,5	87 400	11,0	+ 2,9	90 600	11,7	+ 3,7	94 100	11,9	+ 3,8
Total supérieur.....	227 100	28,5	+ 3,9	239 200	30,4	+ 5,3	241 100	30,9	+ 0,8	255 700	32,3	+ 6,0
Total.....	795 100	100,0	- 1,9	786 000	100,0	- 1,1	781 400	100,0	- 0,6	789 400	100,0	+ 1,0

Origines	HOMMES				FEMMES				HOMMES + FEMMES			
	Employés administratifs	Employés de commerce et des services aux particuliers	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Employés administratifs	Employés de commerce et des services aux particuliers	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Employés administratifs	Employés de commerce et des services aux particuliers	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Étranger	1,4	0,7	0,3	0,6	0,9	0,6	1,4	0,7	1,0	0,6	0,4	0,6
Système éducatif . .	10,0	9,8	5,6	11,2	16,2	9,3	9,4	8,9	14,7	9,4	5,9	10,4
Apprentissage . . .	0,4	2,3	3,3	4,7	0,4	2,1	2,6	1,3	0,4	2,1	3,2	3,6
Stage ou formation post-scolaire	3,6	2,0	1,8	1,4	2,2	0,4	4,3	2,0	2,5	0,8	2,0	1,5
Service national . .	15,2	6,9	10,7	14,8	-	-	-	-	3,6	1,3	9,8	10,0
Moins de 25 ans												
Chômage	13,3	13,0	7,6	10,9	14,0	17,3	9,0	17,3	13,9	16,5	7,7	13,0
Inactivité (hors scolarité)	0,9	-	0,5	1,3	1,0	3,4	3,0	5,0	1,0	2,7	0,7	2,5
Autre entreprise, même profession . .	7,2	10,1	11,6	9,7	10,5	6,4	-	5,1	9,7	7,1	10,6	8,2
Autre entreprise, autre profession . .	7,3	10,3	5,8	5,4	3,0	2,2	2,6	4,2	4,0	3,8	5,6	5,0
25 ans ou plus												
Chômage	10,2	13,2	9,8	15,6	11,4	11,3	14,9	15,9	11,1	11,7	10,3	15,7
Inactivité (hors scolarité)	3,9	3,5	0,9	1,3	19,5	26,2	19,7	20,9	15,8	21,7	2,4	7,8
Autre entreprise, même profession . .	15,8	12,5	33,4	14,4	15,3	15,0	15,7	12,0	15,4	14,5	32,0	13,6
Autre entreprise, autre profession . .	10,8	15,7	8,7	8,7	5,6	5,9	17,4	6,7	6,9	7,8	9,4	8,1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total des entrées . .	112 000	64 000	379 000	282 000	364 000	264 000	33 000	139 000	476 000	328 000	412 000	421 000
Rapport des entrées aux actifs occupés .	10,1	24,9	11,4	16,9	13,1	21,5	11,3	15,2	12,2	22,1	11,4	16,3
Rapport des entrées des moins de 25 ans au total des entrées	56,0	53,0	46,1	57,3	46,3	41,4	28,0	43,3	48,6	43,7	44,6	52,7

ANNEXE V

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECRUTEMENTS DE JEUNES DÉBUTANTS
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en %)

Secteurs d'activité	Salariés uniquement *		Total des recrutements (quel que soit le statut)	
	1976-1978	1980-1982	1976-1978	1980-1982
Agriculture	2,4	2,8	2,3	2,3
I. A. A.	1,9	2,2	3,7	5,2
Énergie	1,0	0,9	1,0	0,6
Biens intermédiaires	6,9	8,0	5,8	6,2
Biens d'équipement	10,9	9,3	10,3	7,4
Biens de consommation	14,1	9,2	12,8	8,4
B. T. P.	7,9	9,9	9,8	13,4
Commerce	14,2	12,1	15,1	15,1
Transport PTT	4,5	3,2	3,7	2,6
Services marchands	18,2	25,0	21,3	28,2
Location - Bail immobilier	0,4	0,3	0,3	0,2
Assurances	1,5	1,1	1,2	0,9
Banques et organismes financiers	2,0	2,0	1,6	1,3
Services non marchands	14,2	13,6	11,2	8,3
Total	100	100	100	100
Secteurs primaire et industriel	45	42,7	45,6	43,5
Secteur tertiaire	55	57,3	54,4	56,5
Effectif total	245 790	144 215	333 866	248 500
Non-réponses	22 056	16 953	29 903	37 182
Ensemble	267 846	161 168	363 769	285 682

* Salariés uniquement hors apprentissage et pacte.

Source : Observatoire EVA

ANNEXE VI

NIVEAU DE FORMATION DES JEUNES DEBUTANTS RECRUTES COMME SALARIES
DANS LES DIFFERENTES PROFESSIONS

Emploi regroupé	Période 1976-1978						Période 1980-1982					
	NIVEAU DE FORMATION						NIVEAU DE FORMATION					
	Niveaux III et IV	Niveau V	Niveaux VI et Vbis	Ensemble	Effectifs salariés (*)	Effectif total	Niveaux III et IV	Niveau V	Niveaux VI et Vbis	Ensemble	Effectifs salariés (*)	Effectif total
Ouv.Agriculture	4,3	32,1	63,6	100,0	5 271	7 033	8,0	47,5	44,5	100,0	3 432	4 824
Ouv.Bâtiment	3,0	50,3	46,7	100,0	5 525	8 997	4,1	75,4	20,5	100,0	3 824	8 233
Ouv.Plomberie	2,5	68,2	29,3	100,0	3 127	7 685	2,8	88,8	8,4	100,0	1 807	6 485
Peintres Bât + Ind	0,9	63,9	35,2	100,0	1 619	4 772	2,6	86,7	10,7	100,0	1 060	4 400
Ouv.Fonderie	3,6	66,9	29,5	100,0	896	1 108	5,0	89,2	5,8	100,0	296	411
Serruriers Métalliers	0,8	83,7	15,5	100,0	1 818	3 198	0,8	94,7	4,5	100,0	1 277	2 972
Chaudr.Carross.Charp.Fer	1,7	82,5	15,8	100,0	4 357	7 080	2,4	94,5	3,1	100,0	2 509	5 716
Aj.Mont.Auto.Entret.	2,6	76,9	20,5	100,0	10 058	21 965	4,5	91,7	3,8	100,0	6 030	18 379
Tourneurs Fraiseurs	0,7	88,2	11,1	100,0	4 788	5 261	1,6	97,0	1,4	100,0	4 023	5 129
Soudeurs	1,1	63,3	35,6	100,0	1 408	1 952	0,3	92,7	7,0	100,0	877	1 456
Ouv.du Trav.Métaux Div.	1,8	40,6	57,6	100,0	767	837	7,7	80,3	12,0	100,0	746	1 053
Electriciens	6,2	81,1	12,7	100,0	9 553	14 961	6,7	90,8	2,5	100,0	6 237	12 005
Ouv.de l'Electronique	13,4	60,7	25,9	100,0	1 203	1 869	14,9	66,4	18,7	100,0	694	1 217
Ouv.de la Chimie Plast.	35,7	34,6	29,7	100,0	1 750	2 034	20,4	75,8	3,8	100,0	1 022	1 234
Ouv.Boulangier Pâtissier	3,7	29,3	67,0	100,0	489	7 665	0,9	45,8	53,3	100,0	336	10 325
Ouv.Boucher Charcutier	---	13,8	86,2	100,0	390	5 594	3,4	65,3	31,3	100,0	176	6 294
Autres Ouv.de l'Aliment.	4,0	25,9	70,1	100,0	1 349	1 533	5,8	56,1	38,1	100,0	876	1 069
Cuisiniers	2,3	74,3	23,4	100,0	3 344	7 509	3,7	87,7	8,6	100,0	2 546	8 790
Ouv.Textile	1,5	25,3	73,2	100,0	2 382	2 692	6,8	63,7	29,5	100,0	623	1 091
Ouv.Couture Habillt	1,3	45,9	52,8	100,0	9 615	11 564	2,7	84,5	12,8	100,0	3 914	6 118
Ouv.Cuir	1,0	27,0	72,0	100,0	1 727	2 033	1,6	68,6	29,8	100,0	773	1 385
Ouv.Bois	2,5	66,2	31,3	100,0	6 535	11 578	2,9	89,6	7,5	100,0	4 627	11 411
Conducteur Poids Lourd	21,1	63,8	15,1	100,0	460	472	11,1	87,8	1,1	100,0	583	671
Ouv.Divers	15,0	41,9	43,1	100,0	5 258	7 522	12,1	66,8	21,1	100,0	2 714	4 613
Ouv.SAI	3,1	54,6	42,3	100,0	15 540	16 630	5,4	80,9	13,7	100,0	6 547	9 288
Manoeuvres Manutentionn.	1,2	38,4	60,4	100,0	17 014	17 676	5,0	71,1	23,9	100,0	7 421	8 333
Dessinateurs	44,9	53,7	1,4	100,0	2 772	3 333	54,4	45,1	0,5	100,0	2 150	2 823
Techn.Agricole	54,1	---	45,9	100,0	26	30	100,0	---	---	100,0	27	41
Techn.BTP	39,7	42,8	17,5	100,0	986	1 162	46,9	53,1	---	100,0	595	842
Techn.Méca.Métall.	86,2	3,8	10,0	100,0	248	275	87,2	12,8	---	100,0	266	333
Techn.Electricité	83,8	13,4	2,8	100,0	1 157	1 296	89,6	10,4	---	100,0	1 274	1 572
Techn.IAA	85,6	14,4	---	100,0	334	334	100,0	---	---	100,0	55	63
Techn.Médicaux	100,0	---	---	100,0	330	378	96,0	4,0	---	100,0	985	1 082
Techn.Chimie	93,3	3,8	2,9	100,0	720	770	91,7	8,3	---	100,0	374	434
Informaticiens	96,1	2,8	1,1	100,0	816	896	97,2	2,4	0,4	100,0	1 159	1 394
Techn.Org.Trav. Gest.Prod.	79,4	10,3	10,3	100,0	271	332	97,6	1,4	---	100,0	212	266
Agents Techniques Divers	57,0	21,3	21,7	100,0	1 418	1 467	72,6	25,0	2,4	100,0	583	711
C.Moy.Comm. Commerçants	53,4	36,3	10,3	100,0	1 283	1 380	56,5	40,7	2,8	100,0	1 126	1 370
Employés de Commerce	7,5	46,5	46,0	100,0	16 424	24 822	14,7	61,6	23,7	100,0	8 870	19 901
Employés de Comptabilité	28,5	61,7	9,8	100,0	12 735	13 848	44,8	54,2	1,0	100,0	7 944	11 614
Secrétaires	33,6	58,9	7,5	100,0	34 863	36 598	49,3	49,3	1,4	100,0	18 565	22 904
Employés Divers de Bureau	27,4	58,4	14,2	100,0	29 509	32 103	33,1	62,3	4,6	100,0	17 752	21 077
Emplois Admin.Divers	61,0	30,0	9,0	100,0	1 260	1 337	73,1	21,5	5,4	100,0	427	459
Magasiniers Préposés	8,0	52,4	38,8	100,0	4 476	5 083	9,8	77,4	12,8	100,0	2 013	2 743
Pers.Serv.Hôt.Rest.	8,5	39,8	51,7	100,0	5 989	7 847	13,5	68,4	18,1	100,0	4 391	6 388
Pers.de Serv.Hospitalier	6,9	73,4	19,7	100,0	6 309	6 830	10,6	80,0	9,4	100,0	3 600	4 121
Aq.de Service, Serv.Dom.	1,8	36,2	70,0	100,0	7 420	7 656	7,2	59,6	33,2	100,0	5 182	5 412
Empl.Soins Personnels	2,2	77,6	20,2	100,0	1 474	8 249	1,0	92,9	6,1	100,0	994	9 406
Pers.de Serv.Divers	11,1	53,7	35,2	100,0	2 090	2 182	18,5	63,3	18,2	100,0	1 509	1 819
Empl.de la Santé	28,8	47,8	23,4	100,0	887	2 937	46,6	50,4	3,0	100,0	405	1 942
Empl.Serv.Socioculturels	18,6	69,2	12,2	100,0	1 958	2 505	29,7	65,9	4,4	100,0	1 398	1 528
Ens.Rech.Doc	82,5	14,9	2,6	100,0	3 992	4 044	90,6	8,6	0,8	100,0	2 474	2 574
Armées, Police, Pompiers	4,1	67,1	28,8	100,0	4 439	4 527	16,4	65,9	17,7	100,0	4 509	4 527
Autres employés	15,6	59,9	24,5	100,0	3 332	3 772	25,0	55,1	19,9	100,0	1 264	1 853
Total	16,2	54,7	29,1	100,0	263 764	357 212	23,1	66,1	10,8	100,0	155 071	272 101
Non réponse	9,4	55,4	35,2	100,0	4 082	6 557	9,7	67,9	22,5	100,0	6 097	13 581
Ensemble	16,1	54,7	29,2	100,0	267 846	363 769	22,6	66,2	11,2	100,0	161 168	285 682

(*) Effectifs des salariés (hors apprentissage et hors pacte pour l'emploi)

Source : Observatoire EVA

COLLECTION DES ÉTUDES : derniers volumes publiés

**N° 32 - L'insertion professionnelle des étudiants en lettres
et sciences humaines (comparaison 1977 - 1983)**

Octobre 1987 (100 F)

N° 33 - Dossier formation et emploi.

Qualification et formation dans les industries chimiques et de process

Janvier 1988 (120 F)

**N° 34 - Évolution du travail et des emplois dans les services
administratifs et logistiques de l'hôpital**

Février 1988 (150 F)

N° 35 - BTS et DUT tertiaires : quelle professionnalisation ?

Avril 1988 (100 F)

**N° 36 - Alternance et insertion professionnelle
(Dossier de synthèse)**

Mai 1988 (110 F)

**N° 37 - Les nouvelles technologie de l'information
et les emplois de bureau - Comparaisons européennes -**

Juin 1988 (110F)

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source



**Centre d'Études
et de Recherches
sur les Qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75015 PARIS - Tél. : (1) 45.75.62.63

PRIX : 70 F